

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-324 DU 22 AOUT 2001

Chargeant Monsieur Ousmane BATOKO,
Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la
Réforme Administrative de l'intérim de Monsieur
Théophile NATA, Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche pour compter du 22 août 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs du deuxième tour de l'élection présidentielle de mars 2001 ;
- VU Le Décret N° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

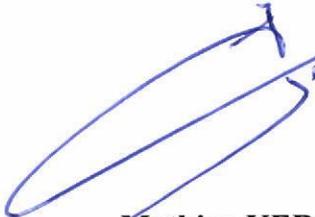
DECRETE

Article 1er.- Pour compter du 22 août 2001, Monsieur Ousmane BATOKO, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative est chargé de l'intérim du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pendant l'absence de Monsieur Théophile NATA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 août 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – CS 2 – CC 2 6 HAAC 2 –MECCAG-PD 4 – SGG 4 -
MFE 2 - AUTRES MINISTERES 19 - DEPARTEMENTS 6 – JORB 6